COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 24 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le LUNDI 24 FÉVRIER à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en **la salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 février 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme ALLAN Patricia.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h25

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : MÉDIATHÈQUE JULIA KERLÉVÉO À AIRE-SUR-LA-LYS - EXPOSITION HORS-LES-MURS CONSACRÉE À FRANÇOIS CHIFFLART DU 4 AU 30 JUIN 2025 - CONVENTION AVEC LE MUSÉE SANDELIN À SAINT-OMER - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2025-02-N°8

Dans le cadre de sa programmation « hors-les-murs », le Musée Sandelin de Saint-Omer mettra gracieusement à disposition du Pôle Saint-Jean-Baptiste, son exposition *Chifflart, l'indomptable*. Cette exposition sera visible aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Cette exposition présentera, à travers une sélection de gravures et d'illustrations, une rétrospective de certaines œuvres originales de François Chifflart (1825-1901), natif de SAINT-OMER, qui eut une collaboration prestigieuse avec Victor Hugo, participant au renouveau du Romantisme.

La gestion administrative, logistique et technique du projet sera prise en charge par la Ville de Saint-Omer. Le coût des visites guidées, la prise en charge du transport aller-retour des œuvres et des vitrines, et le surcoût de l'assurance seront pris en charge par la CAPSO. La Ville d'Aire-sur-la-Lys aura à sa charge l'assurance des œuvres sur toute la durée de l'exposition, la mise à disposition d'agents pour l'aide au montage et démontage de l'exposition, l'acquisition (si besoin) du matériel nécessaire à l'accrochage des œuvres, l'impression et la diffusion des outils de communication et la prise en charge et l'organisation du vernissage.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'exposition itinérante *Chifflart, l'indomptable.*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
9 Grd Place
62120 AIRE SUR LA LYS